

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

28 AVRIL 1871.

Razzia des chasseurs à cheval de l'armée de l'ordre. Ils enlèvent des officiers fédérés en arrière du plateau de Villejuif. Tentative des soldats de la Commune contre le redoute de Châtillon. Ils sont accueillis par une fusillade qui couche des bataillons entiers sur le terrain.

La Commune supprime l'amende et la diminution des salaires dans les ateliers et les administrations. Elle donne ainsi une prime à l'ivrognerie et à la fainéantise.

Construction des barricades dans tous les quartiers de Paris. Maçonnerie à la base; sacs de terre formant un mur mobile, dans lequel on ménage des meurtrières. Sous chaque barricade le citoyen Gaillard organise un fourneau de mine.

Chaque jour ces barricades se multiplient à l'intérieur et à l'extérieur de la ville.

LE PATRIOTISME DES RADICAUX.

Sauvons la République, tût-ce au détriment de la France, parce que la République, c'est nous. Périssent la France, pourvu que survive la dictature de notre incapacité!

Telle était la devise de M. Gambetta au pouvoir; tel est aujourd'hui plus que jamais le cri de ralliement du parti qui lui obéit.

Voici donc la tactique, avouée par eux-mêmes, à laquelle tous obéissent présentement, depuis le *Sicéle* jusqu'au *Radical* dans la presse, et depuis le bas jusqu'au sommet de la Montagne dans l'Assemblée: laisser à M. Thiers et à la majorité le soin de délivrer le pays des Prussiens.

Ce ne sont pas là les affaires des radicaux.

Pas plus que pendant le siège, ce n'était l'affaire des bataillons de Flourens de garder les avant-postes et de faire le coup de feu contre l'ennemi.

Les braves de Flourens entendaient se garder intacts pour la guerre civile; les amis de M. Gent, les soldats de M.

Gambetta minent sourdement, quand ils n'osent pas l'attaquer d'une manière ouverte, cette majorité qui, bien ou mal, mais de son mieux, tout au moins, cherche à faire les affaires du pays; ils opposent sans cesse, comme disait Mirabeau dans son discours du 19 avril 1790: « la nation à l'Assemblée nationale; » ils sèment la défiance, la calomnie, l'injure; après quoi ils espèrent recueillir le pouvoir pour eux seuls.

O conservateurs! c'est ainsi qu'on se moque de vous sur toute la ligne.

O Assemblée débonnaire et pavée des meilleures intentions, mais trop souvent inhabile et impuissante, la campagne de dissolution entreprise contre toi prend, en ce moment une nouvelle face. On renonce à attaquer de vive force; pour l'instant, on creuse des parallèles autour de ta majorité. Un beau jour, les républicains de profession espèrent ainsi s'emparer de la place sans coup férir.

A toi la peine, à eux le butin. Incapables de faire autre chose que des discours ou des manifestes, la politique pour eux se résume dans l'art de surprendre des positions, et, une fois surprises, de les garder à tout prix. Ils font de la politique comme les écoliers en récréation jouent au *chatperché*.

Toute la question pour eux c'est de se percher, et de rester perchés aux bons endroits.

Quelques-uns d'entre eux ont pu garder, grâce aux faiblesses de la majorité, les positions élevées qu'ils avaient envahies le 4 septembre.

Ceux-ci tendent la main aux autres.

Tous disent, en ce moment, obéissant à l'habile hypocrisie d'un mot d'ordre, que le Président de la République est avec eux et qu'ils sont avec le Président de la Républi-

que. Grâce à ces manéges perfides, ce qui pouvait rester de bon sens à la nation est en train de s'égarer. Les radicaux dans leurs tournées, les radicaux dans leurs lettres, les radicaux dans leurs journaux, s'accréditent du nom de M. Thiers. A la faveur des subtilités jésuitiques du *Sicéle*, de la prose énervante de M. Barthélemy Saint-Hilaire, des tergiversations de M. Thiers lui-même, et de la modération décevante des prônes ambulants du citoyen Gambetta, le radicalisme accomplit sa croisade et prépare sa conquête.

Conservateurs! on vous prend tout, jusqu'à votre nom. Ils disent: C'est nous qui sommes les conservateurs. Et ils trompent le pays avec des mots, en attendant qu'ils puissent le mener à sa perte définitive par leurs actes. Ils n'ont pas plus de principes que de scrupules, mais ils ont autant d'appétits que de perfidies. Ils en sont déjà à réclamer une indemnité nationale pour le fils d'un insurgé que la justice militaire a dû frapper; à dire que la victoire de l'ordre, il y a un an, fut l'égorgeage de Paris (le mot est du citoyen Gent); voilà ce que dit et voilà ce que fait la modération provisoire à laquelle ils déclarent se résigner. Que ne feraient-ils donc pas le jour où, se croyant sûrs de la victoire, ils auraient jeté le masque, ces hommes pour lesquels la loi est un jeu, la patrie un mot, Dieu une mauvaise herbe qu'il est grand temps d'arracher, et la société une cire molle qu'ils se chargent de pétrir à l'image et à l'usage de leur tyrannie!

(Paris-Journal.)

Dépêches et Nouvelles.

SAUMUR, 27 AVRIL.

On ne s'explique pas, ou plutôt on s'explique trop, la persistance de l'agence Havas, — agence très-officieuse et presque

officielle, comme chacun le sait, — à propager systématiquement des nouvelles inexactes. Voilà huit jours qu'elle s'obstine à placer M. le général Cathelineau à la tête des troupes carlistes, en Espagne. Or, l'honorable général, dont les sympathies pour une cause aussi sainte, aussi légitime, ne sont pas suspectes, est en ce moment même à Paris, où il se contente de faire des vœux pour le succès de l'entreprise de Charles VII. Son dévouement est tout entier au service de la France.

Quant au fait des prêtres qui, — toujours d'après l'agence Havas, — commanderaient les bandes carlistes, c'est un indigne mensonge. Ces prêtres sont des aumôniers.

Don Carlos n'est ni à Genève, ni à Anancy. Il se trouve en lieu sûr, bien caché. Son frère, don Alphonse, ancien zouave pontifical, en quittant Marseille est parti pour Oran, d'où il compte se rendre en Espagne. Plusieurs jeunes gens appartenant à la noblesse légitimiste française sont avec le duc de Madrid et avec son père.

L'ordre royal, signé Emilio de Arjona et qui a servi de signal au soulèvement, sera suivi, aussitôt que don Carlos aura mis le pied en Espagne, d'un manifeste plus explicite et souscrit cette fois par le duc de Madrid en personne, qui prendra, à partir de cette date, le titre de Charles VII.

Les journaux carlistes annoncent que si leurs corrépondants politiques sont vaincus cette fois-ci, ils recommenceront tant qu'il leur restera une goutte de sang dans les veines. Cette menace ne peut être considérée comme une vaine fanfaronnade de la part d'un parti aussi nombreux et aussi obstiné.

(Le Soir.)

Du reste, les nouvelles qui arrivent sont graves. Dans deux rencontres, près de Bilbao et d'Ataun, les bandes carlistes auraient eu le dessus, et 40 carabiniers auraient été faits prisonniers. — Les ordres les plus sévères ont été donnés aux préfets et aux généraux des départements frontières de France pour empêcher l'entrée en Espagne de tous les carlistes, quels qu'ils soient. Ils seront arrêtés et conduits au-delà de la Loire. — Déjà quelques-uns sont internés à Angoulême; entre autre un député, Unzueta Manuel.

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS LA TERREUR (1)

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

XXVII

Décès de Mgr le Dauphin. — Le Tiers-État jette le masque. — Serment du jeu de paume. — Tort qu'on a eu de ne pas ménager l'amour-propre de M. Bailly. — Députation chez le roi. — Un ministre complice des factieux. — Les journaux et leurs diatribes. — Dîner chez le comte d'Artois. — M. d'Espréménil et le club des Enragés.

Juillet 1789.

Louis-Joseph-François-Xavier, Dauphin de France, né à Versailles, le 22 octobre 1781, est mort au château de Meudon, dans la nuit du 3 au 4 juin.

(1) Voir les nos du 1^{er} au 24 mars et du 17 au 27 avril.

Nous avons déjà fait observer ailleurs que ce jeune prince doit être inscrit, avec beaucoup d'autres, sur la liste des victimes de l'inoculation, pratique chirurgicale qui a marqué l'époque précise où sa constitution s'est altérée, où son corps s'est contourné et a reçu le fatal arrêt: *Non crescas* (1).

Cette mort, particulièrement affligeante pour la famille royale dans les circonstances actuelles, a fait suspendre, le 3 juin, tous les spectacles. L'ordre de fermer n'est arrivée qu'à cinq heures et demie, en sorte que les représentations, déjà commencées, ont été interrompues sur les onze théâtres.

Onze théâtres dans une seule ville! Et l'on est surpris que les mœurs se corrompent, que les monarchies se détraquent (2).

Dans la soirée du 12, on a porté le cœur de Mgr le Dauphin au Val-de-Grâce, et, le 13, son corps a été déposé dans les tombeaux de Saint-Denis. Le

(1) Genève. XLIX. — 4.

(2) Aujourd'hui, si le journaliste qui parle était de ce monde, il verrait à Paris quarante salles de spectacle, grâce à la liberté des théâtres accordée par le second empire.

trésor royal gagne plus d'un million à la mort de ce fils du roi, par les rentes viagères que les étrangers avaient placées sur sa tête, pour s'épargner l'embarras d'envoyer chaque année un certificat de vie.

Aux États généraux, de graves dissensions ont éclaté lorsqu'on a dû passer à la vérification des pouvoirs. Le règlement des anciennes assemblées indique cependant la marche à suivre.

« Chaque ordre, dit ce règlement, doit procéder à cette vérification dans la salle qui lui est propre. »

Mais les communes, excitées par le comte de Mirabeau et par l'abbé Siéyès (1), déclarèrent qu'elles ne regarderaient comme valables que les élections vérifiées en assemblée générale. De là grand tumulte et discussions à l'infini. Les ministres perdent littéralement la tête, surtout M. Necker, cause évidente de ces orages. N'est-ce pas lui qui disait, il y a deux mois, dans son rapport au conseil: « Le Tiers-État, c'est la nation? »

(1) Un des députés de Paris.

Donc, il ne doit pas se plaindre, si on applique ses doctrines.

Beaucoup de membres de la Noblesse et du Clergé, devinant, dès aujourd'hui, que le troisième ordre va maîtriser la situation, n'hésitent pas à lui accorder leur appui et à l'encourager dans ses exigences.

Quant à M. le duc d'Orléans, il a passé aux factieux du premier coup.

Par on ne sait quelles flatteries, quelles promesses ou quelles largesses, il est parvenu, en un seul jour, à entraîner une cinquantaine de nobles dans sa défection.

Ces choses avaient lieu pendant la première quinzaine de juin. Tout-à-coup, on apprend, le 17, que la Chambre vient de se déclarer *assemblée nationale*, effaçant par cette résolution audacieuse les privilèges des ordres supérieurs, et s'attribuant en quelque sorte l'autorité souveraine.

Que décider en présence d'un fait de cette nature?

Louis XVI, à cette heure critique, où bien d'autres princes eussent cédé aux inspirations de la colère, eut un élan paternel vraiment sublime.

Il y a huit jours, on se demandait si le travail de M. de Saint-Chéron contre l'attitude des princes d'Orléans était un manifeste où l'on pouvait voir les sentiments de M. le comte de Chambord. Aujourd'hui, l'on hésite à croire que M. Edouard Hervé, le rédacteur en chef du *Journal de Paris*, ait exposé la politique des princes sans y être autorisé.

M. de Saint-Chéron, signalant ceux qui lui disaient : « Vous n'avez exprimé que votre opinion personnelle, » a répondu diplomatiquement : « Je n'ai rien à répondre à cette question. » M. Hervé, s'il relève les questions qui lui sont posées, le fera certainement à peu près dans les mêmes termes que M. de Saint-Chéron.

Il en faudra conclure pour l'un et l'autre de ces écrivains que, s'ils ont parlé sans mandat précis ou sans être autorisés à se prévaloir d'un mandat, ils sont assurés, l'un et l'autre, d'avoir exprimé des pensées et des jugements qui ne seront pas désavoués. (Univers.)

S'il est vrai, dit la *France nouvelle*, qu'une République ne se puisse soutenir que par l'austérité des mœurs, notre République provisoire touche à sa dernière heure.

Jamais, en effet, ce qui reste de Parisiens à Paris ne s'est livré aux amusements et aux plaisirs avec plus de fureur qu'aujourd'hui ; le luxe des habillements et des équipages, la licence des costumes et des pièces de théâtre atteignent, si elles ne la dépassent, la corruption impériale.

Paris a perdu 300,000 habitants, ses palais incendiés et ses forts à moitié démolis montrent encore aux regards attristés de l'étranger leurs ruines gigantesques, des patrouilles sillonnent constamment ses rues, le Prussien campe en maître à moins de 20 lieues de ses remparts, et néanmoins les recettes de ses théâtres, dépassent les recettes des années les plus brillantes de l'Empire.

En janvier, février et mars 1872, M. Thiers étant Président de la République, les théâtres de Paris ont fait des recettes supérieures de plus de CENT MILLE FRANCS AUX recettes de trois mois correspondants de l'année 1870 !

C'est ainsi que la République corrige la mollesse de nos mœurs.

Quant au courage civique qu'elle devait nous inspirer, on en peut juger par ce qui s'est passé à Lyon, dimanche dernier. Il s'agissait de l'élection de deux conseillers municipaux. Le comité de la rue Grôlée, qui continue à fonctionner comme par le passé, désigna ses deux candidats, samedi soir : le rédacteur de la *Republique républicaine*, et un homme de peine nommé Cotin. Vingt-quatre heures après, le dépouillement du scrutin prouvait que les conservateurs s'étaient abstenus comme un seul homme, les deux candidats radicaux étaient élus à la presque unanimité des votants.

M. Henri de Pène, dans *Paris-Journal*, dessiné en quelques mots la situation étrange où se trouve la France :

« En résumé, dit-il, le cabinet, c'est M. Thiers.

» La République, c'est M. Thiers.

« — Eh bien ! malgré eux, s'écria-t-il, je sauverai mon peuple ! »

Il se décidait à sacrifier une partie de son autorité royale au désir de réforme qui se manifestait avec tant de violence, et à enlever au Tiers-Etat son dernier prétexte de révolte, en lui accordant d'un seul bloc, pour ainsi dire, tout ce qu'il pouvait demander. Une fois cette décision prise en conseil, on rédigea la formule d'un acte déclaratif, portant la teneur de tout ce que le roi voulait accorder à ses sujets, et l'on annonça pour le 23 une séance royale.

Nous donnons ici, sous toute réserve, les renseignements qu'on nous communique, attendu qu'ils sont de la plus haute gravité. M. Necker était le seul des ministres qui n'approuvât point le parti que le roi venait de prendre. Il fit avertir, dit-on, par dessous main les plus chauds meneurs des communes, et ceux-ci s'organisèrent, dès lors, en conférences secrètes pour faire échouer le plan de Louis XVI. M. Bailly, président du tiers-ordre, et le duc d'Orléans furent les instigateurs de cette espèce de complot.

» La sécurité, c'est M. Thiers.
» La santé, c'est M. Thiers.
» Le présent, c'est M. Thiers.
» L'avenir, c'est M. Thiers.
» Ainsi l'a voulu M. Rivet. Quel bonheur que M. Thiers soit aussi jeune, aussi bien portant et si rarement fatigué ! Sans cela, il faudrait tous nous mettre au lit. »

Ce n'est pas un crime, dit l'*Océan*, de Brest, mais une imprudence à jamais regrettable qui a causé la mort de M. de Kermel, au château de Kersalaün, par les mains de son frère aîné. Ce dernier était occupé à démonter un revolver, lorsque son frère cadet, traversant la pièce où il se trouvait, reçut la décharge en pleine poitrine.

La plus grande cordialité et les sentiments de la plus vive affection n'avaient cessé d'unir ces deux frères.

On écrit de Rome :

« Il fait ici un temps effroyable, et les ouragans qui troublent l'atmosphère sont comme ceux qui troublent la raison humaine. Pendant toute la journée d'hier, Rome a essuyé une tourmente dont aucun Romain n'avait l'idée ; on se serait cru sous les tropiques. Le vent a emporté des toitures, jeté des vases de fleurs dans les rues, arraché des volets, emporté un enfant dans le Tibre. Il y a eu seize personnes tuées ou blessées. Je ne parle pas des vols et des assassinats.

» La révolution a fourni son contingent ordinaire. Un garçon de 14 ans (!) a plongé son couteau dans le ventre d'un charretier. Un autre de dix-huit ans s'est suicidé, et ainsi de suite. Il y a d'adroits gaillards qui font une concurrence redoutable à M. Sella en battant monnaie, c'est-à-dire en fabriquant des billets de banque pour leur compte. Il suffit d'ouvrir les journaux pour relever les arrestations de faux-monnayeurs. Mais à côté de ceux qu'on arrête, il y a ceux qu'on n'arrête pas, comme à côté des billets de l'Etat, il y a ceux de ses particuliers. »

ESPAGNE.

Le duc de Madrid donne ordre aux députés carlistes de s'abstenir de siéger au Congrès espagnol, et il se prépare à revendiquer son droit les armes à la main. Cette levée de boucliers a été provoquée, on peut le dire, par le gouvernement révolutionnaire lui-même, attendu que les carlistes, qui s'étaient présentés désarmés au scrutin, en ont été violemment écartés. Ils revendiquent aujourd'hui leur droit en même temps que le prince.

Ce n'est pas une conspiration, ce n'est pas un coup d'Etat, c'est une lutte que Don Carlos et ses partisans acceptent sur le terrain même où les appellent les ennemis de l'Espagne catholique et monarchique.

Voici le manifeste :

A Son Excellence don Candido Noceda I, vice-président de la Junte centrale.

« Excellence,

» Le duc de Madrid a daigné résoudre que la minorité carliste s'abstiendrait de siéger au Congrès.
» Le grand parti national s'est présenté aux urnes électorales, acceptant une forme légale que rejettent ses principes, pour lutter sur le terrain même

La cour eut vent de ces machinations et fit fermer la salle des Etats généraux.

Cette mesure exalta les factieux. Ils se rassemblèrent en masse sous un vaste hangar public, où se tint le jeu de paume, et firent le serment de continuer leurs délibérations partout et quand même, fussent-ils se réunir sur la place publique. Ce fut une assemblée tumultueuse et folle, une révolte caractérisée. On jura de résister au roi par tous les moyens possibles et de ne pas se séparer sans avoir donné une constitution à la France.

Il circula dans Paris une brochure qui épouvanta. Elle a pour titre : *Le premier coup de Vêpres*.

Une correspondance particulière, qu'on nous communique à l'instant même, affirme que M. Bailly, homme de lettres et savant très-irritable, *genus irritabile vatum*, accuse Louis XVI d'avoir manqué à son égard aux règles de la plus vulgaire bienséance.

« — Le roi, dit-il, ne devait, sous aucun prétexte, fermer la porte de l'assemblée sans avertir le président. »

choisi par ses adversaires. Les résultats ont prouvé que la comédie ridicule du *libéralisme* sert uniquement à fausser l'opinion nationale, à renverser les droits que lui-même a proclamés, à porter le mensonge dans le Parlement, le deuil au sein des familles.

» Le duc de Madrid, à la vue de tels désordres, proteste aujourd'hui devant le pays en rappelant ses représentants ; demain il protestera sur le terrain que lui indiquent la patrie opprimée et les aspirations de son cœur espagnol.

» Le duc de Madrid veut aussi que l'Europe entière connaisse les raisons qui justifient son attitude, afin que l'opinion publique ne s'égare pas en jugeant les événements d'Espagne.

» Le parti carliste, qui représente la grande majorité des Espagnols, repousse ouvertement, comme ses principes l'exigent, les manœuvres des *libéraux*, avant-garde du pétrole et de la dissolution sociale.

» Le duc de Madrid désirait à tout prix éviter de tirer le premier coup de feu, qui, non-seulement fera couler du sang espagnol, mais donnera peut-être le signal de graves complications en Europe : il a dû accepter la lutte sur le terrain même où ses ennemis la voulaient. Le parti carliste, obéissant à la parole de son roi, s'est présenté désarmé dans les comices, où l'attendaient les violences d'un gouvernement impopulaire et le poignard de ses ennemis. Ce n'est pas le lieu de redire ici les contraintes, les comédies, les sanglants désordres employés pour éviter que la majorité espagnole ait sa *vraie* représentation au Congrès.

» Le gouvernement révolutionnaire nous ferme les portes de la légalité apparente que lui-même a établie.

» Il ne reste plus au duc de Madrid et au parti carliste que la voie des armes pour défendre l'honneur, la dignité, l'indépendance nationales.

» Le duc de Madrid ne vient pas allumer une longue guerre civile ; par une lutte courte et décisive, il espère sauver la patrie, et montrer peut-être le chemin qui conduit au salut de la société.

» Le duc de Madrid réclame à la face du monde l'honneur de commander l'avant-garde de la grande armée catholique, qui est celle de Dieu, celle du trône, de la propriété, de la famille.

» Le duc de Madrid et, avec lui, la majorité des Espagnols, élevant leurs cœurs vers Dieu, fixant les yeux sur les malheurs de la patrie, sur les angoisses de l'Europe, appellent leurs compatriotes autour du drapeau où brillent ces mots : DIEU, LA PATRIE, LE ROI ; ils s'adressent à l'opinion publique du monde entier et obtiendront son puissant concours. »

DISCOURS DE M^{re} MERMILLOD.

L'illustre évêque de Genève vient de prononcer à Sainte-Clotilde un discours plein d'onction, de verve et d'éloquence pour les cercles catholiques d'ouvriers.

Nous sommes au regret de ne pouvoir reproduire en entier cette œuvre admirable. Voici un passage qui nous a paru saisissant :

« Le peuple a donc suivi ces maximes. Il a lu les livres de Voltaire, il veut aussi, permettez-moi cette expression du dix-huitième siècle, faire son salut en attrapant le plaisir. Depuis, mes bien chers frères, on lui a enlevé non-seulement la lumière, mais on lui a enlevé l'honneur. Un auteur protestant, qui est une de vos gloires françaises actuelles a écrit cette parole : « Il est étrange que les peuples aient perdu dans la liberté la dignité qu'ils avaient dans la servitude. » Et, en effet, l'homme, l'ouvrier, qui ne croit plus, il perd l'honneur, il perd la dignité, il perd le respect, et ce sentiment du respect en se contemplant, il ne l'a plus, parce que s'il l'a, c'est un vieux ferment évangélique qui est comme une aspiration dans son âme et qui le porte à être en révolte ; c'est un bloc erratique de l'Evangile,

N'est-ce pas curieux ?

Voilà Paris en révolution et toute la France en alarme, parce qu'on a blessé l'amour-propre de M. Bailly. Que la cour se tienne dorénavant sur ses gardes et se persuade bien, une fois pour toutes, que Messieurs du Tiers-Etat veulent être des monarques au petit pied.

Trois jours avant le scandale du jeu de paume, deux députations s'étaient rendues à Marly, où se trouvait alors Louis XVI.

La première, à la tête de laquelle marchaient le cardinal de la Rochefoucauld et M. de Juigné, archevêque de Paris, venait engager le roi à sauver l'ordre public menacé par le Tiers-Etat. La seconde, composée de parlementaires conduits par l'avocat général Séguier, avait dans sa démarche un but analogue. Elle annonça que la cour allait protester énergiquement contre la conduite illégale des communes et annuler leur déclaration révolutionnaire.

Ce fut après le départ de ces deux députations que le roi annonça définitivement sa résolution générale. Tous les ministres y applaudirent, à l'exception du ministre des finances, qui se trouva

c'est un ferment du Christ, c'est sa première communion qui se réveille et qui lui fait sentir qu'il ne doit pas descendre jusqu'à tous ces avilissements des ignominies contemporaines ; et il se réveille, en quelque sorte, voulant se venger contre les torts de cette sévérité qui l'accable. Il a perdu l'appui, non-seulement l'honneur, mais l'appui.

» Autrefois, il se sentait appuyé ; il avait les corporations d'ouvriers, il avait les maîtrises, il avait les jurandes, il avait cette fraternité du travail, cette association du patron et du travailleur ; il prenait le chemin de l'église le jour de la fête de ses protecteurs dans le ciel, il ne se sentait pas isolé. Savez-vous (ah ! laissez-moi, je ne veux pas être un rétrograde, je ne veux pas rajeunir le temps écoulé, mais laissez-moi, si vous le permettez, ressusciter une vieille apparition) lorsque des travailleurs, des charpentiers, se levaient un matin, c'était à la fête de saint Joseph, ils prenaient leurs habits de joie, leurs cœurs d'allégresse, ils venaient avec leurs femmes et leurs enfants, en ce jour de fête, dans une église ; l'orgue les saluait, ils étaient reçus comme les fils des rois, comme les fils de Dieu. Ils s'inclinaient devant l'autel ; le pontife venait les bénir. Ils saluaient les pauvres sur les vitraux, ils touchaient les riches, et ils chantaient en chœur le cantique de la fraternité : « Je crois en Dieu, je crois au Christ, j'espère la vie éternelle. » Puis ils retournaient protégés, et ils ne se sentaient pas isolés ; la milice du ciel était avec eux. La fraternité du cœur les gardait, et ils se sentaient sous un appui. Ils avaient la famille.

Ah ! la famille ! la famille, ils l'aimaient. Pour eux, ce n'était pas une association de plaisirs, alors, c'était un sacrement ; ils s'y préparaient par la prière, par la pénitence et par la retraite. Ils s'inclinaient, ils cherchaient une compagnie de leur âme, une amie de leur cœur, une sœur de leur vie, et joyeux ils remontaient dans leurs mansardes, dans leurs pauvres tavernes sans regret, parce qu'ils étaient sans remords, et que, divinisés en Jésus-Christ, ils repoussaient tout sentiment d'envie.

Ils étaient illuminés de ces splendeurs du cœur et de ces joies du foyer domestique, ils avaient le dimanche. Le dimanche, c'est un autre appui, un autre foyer, le foyer du Temps ; ils venaient le dimanche, et ils rencontraient le Seigneur ; et les pauvres et les petits, et les grands chantaient le cantique que vous chanziez tout-à-l'heure : « Le Seigneur a regardé des hauteurs célestes et il a vu le pauvre sur le fumier, et il l'a relevé, et il l'a placé parmi les princes de son peuple. » Eh bien ! maintenant, maintenant, sortez de cette enceinte ; vous entendrez quelquefois les chariots bruyants du travail, vous verrez la poussière de l'industrie, la fumée de l'usine. Venez demain soir à la porte de votre cité reine, de votre cité parisienne, aux coins de vos faubourgs, voyez l'ouvrier, est-ce qu'il est à sa mansarde, est-ce qu'il est à sa famille, est-ce qu'il est à son foyer du dimanche ? Il s'en va chantant, chantant d'une voix avinée, d'un regard farouche, paré, paré de sa blouse comme d'un orgueil, regardant vos palais avec mépris, vos filles avec dédain, parce que, quelquefois, on prend ses filles pour en faire des couronnes de déshonneur et attirer les regards ; et lui,

probablement froissé dans son orgueil, en voyant le monarque prendre, sans le consulter, une telle initiative.

Pour la première fois, M. Necker ne triomphait pas dans le conseil. Il en garda rancune à Louis XVI.

Notre correspondant, à qui nous continuons de laisser la responsabilité des nouvelles, assure que le ministre est décidé à prêter sournoisement appui au Tiers-Etat dans ses plus envahissantes délibérations.

« Il a lâché l'écluse, nous écrit-il, et, voyant le torrent bondir, il s'abandonne à son cours. »

Les journaux de Paris augmentent le désordre par les réflexions perfides, ou par les diatribes violentes que la situation leur suggère. Ils s'élèvent surtout contre la *Déclaration du clergé*, dont nous avons précédemment donné la teneur, et s'écrient avec une certaine apparence de logique :

« Quelle loi est au-dessus du roi, si la volonté royale est elle-même la loi unique du royaume ? »

D'autres parlent de là pour dire nettement qu'il

il chante un chant que vous connaissez, que l'Europe a entendu, et malheureusement qui retentit encore plus haut que l'harmonie qui l'a produit : « Qu'un sang impur engraisse nos sillons. »

Faits et propos du jour.

On lit dans le *Figaro* :

« En avril, ne sors pas sans ton parapluie !

» M. Ratisbonne, qui continue plus que jamais à être bibliothécaire *in partibus* de Fontainebleau, rencontre aujourd'hui M. Albert Rogat, rédacteur du *Pays*, dans le faubourg Montmartre; après lui avoir fait plusieurs vilaines grimaces en signe de mécontentement, il l'a, sans crier gare, frappé d'un coup de parapluie à la tête.

» M. Albert Rogat, quoique pris à l'improviste, mais heureusement pourvu d'un excellent parapluie, se trouvant autorisé par le procédé familial de M. Ratisbonne, a administré à ce bibliothécaire une des plus fortes piles qu'on ait jamais reçues; un sergent de ville l'a tiré des mains de M. Rogat et a conduit les deux champions chez le commissaire de police.

» Ce magistrat, après les avoir paternellement admonestés, les a remis en liberté, en retenant toutefois l'un des deux combattants jusqu'à ce que l'autre fût suffisamment éloigné. »

Le roi d'Araucanie essaye en ce moment d'émettre un emprunt de 2 millions de francs pour remonter sur son trône.

Les souscripteurs se refusant énergiquement à affluer, Sa Majesté vient de prendre un moyen héroïque. Elle annonce que les premiers et les plus forts souscripteurs recevront des titres de duc et de comte araucaniens.

Elle laisse même entrevoir qu'elle pourrait bien adopter et prendre pour héritier celui qui souscrirait les deux millions d'un seul coup.

Voyons, Monsieur de Rothschild, un bon mouvement. On ne trouve qu'une fois l'occasion d'être roi !

On nous envoie cette petite blquette locale qui a son prix.

Une dame des environs manque absolument de politesse envers ses domestiques. Il lui arrive vingt fois le jour de dire à sa cuisinière :

— Julie, vous êtes une oie !

Dimanche dernier, s'engageait entre la maîtresse et la servante le petit dialogue qui va suivre :

— Que sont devenues les ailes de la volaille qu'on a découpée hier? Vous ne les avez pas servies à déjeuner ce matin.

— Dame! répartit Julie, vous me dites que je suis une oie, que je ne fais pas une sauce sans vous consulter, et qu'il faut voler de mes propres ailes.

— Eh bien ?

— Eh bien ! je vous ai obéi, j'ai laissé les cuisses.

À l'une des dernières de *Rabagas*, un sifflet se fait entendre à l'orchestre.

Un monsieur parfaitement ganté et cra-

vaté se lève aux premières, parcourt la salle, et dit d'un air extrêmement étonné :

— C'est étrange!... Est-ce que, par hasard, il y aurait un républicain ici ?

M^{me} E***, jeune fille très-romanesque, étant tombée dans une rivière, fut sur le point de se noyer. Un libérateur se trouve là, par hasard, qui la ramène évanouie.

Lorsqu'elle reprend connaissance, elle déclare à sa famille qu'elle veut épouser celui qui l'a sauvée.

— Impossible, dit le père.

— Il est donc marié ?

— Non.

— Ce n'est donc pas M. Edmond ?

— Eh ! non, c'est un chien de Terre-Neuve.

Un Franc-Comtois, prévenu d'un délit de chasse, comparait dernièrement devant le tribunal de Vesoul.

— Avez-vous un défenseur ? lui demande le président.

— Ma foi, répond le prévenu, comme je n'avais que la vérité à vous dire, je n'en ai pas pris.

DIALOGUE ENTRE UN PLAIDEUR ET SON AVOCAT.

— Eh bien ? demande l'avocat.

— Eh bien, il n'a pas même voulu lire votre consultation.

— Alors, qu'a-t-il dit ?

— Il a dit : Allez au diable !

— L'impertinent ! s'écrie l'avocat. Et qu'avez-vous fait ?

— Dame ! répond le client, je suis venu chez vous.

Le *Journal du Havre* fait le calcul suivant : « En partageant entre tous les juifs de Paris la fortune totale des banquiers, capitalistes, hommes d'affaires, etc., qui appartiennent à la grande famille hébraïque, chacun des enfants d'Israël aurait environ 12,500 francs de revenu.

» Même calcul a été fait pour les chrétiens, et il se trouve qu'en cas de partage, les communaux ne pourront jouir que d'un modeste revenu de 30 francs par tête. »

ÉPIGRAMME D'UN USURIER.

Ce loup cervier, brigand infâme,
Par qui plus d'un sot fut tondu,
Ce matin même a rendu l'âme;
Voilà tout ce qu'il a rendu !

Chronique de l'Ouest

ET
CHRONIQUE LOCALE

Nous recevons la lettre suivante :

« Mon cher monsieur de Mirecourt,

» J'ai cru devoir adresser la lettre ci-incluse à votre confrère du *Courrier de Saumur*. Si vous l'approuvez, envoyez-la lui, et insérez-la dans votre journal.

» Veuillez agréer mes très-affectueux hommages,

» SEHULIN,

» Curé de Neuf-Brisach. »

« Paroisse de Neuf-Brisach (Alsace).

» Monsieur le Rédacteur du *Courrier de Saumur*,

» Nous sommes, ici, en Alsace, péniblement affectés de vous voir, vous journaliste français, jeter l'injure à M. Eugène de Mirecourt.

» M. de Mirecourt a donné dans la dernière guerre des exemples de patriotisme et de bravoure qui méritent vos égards.

» Au moment du péril, il vint se renfermer dans notre petite ville, comme engagé volontaire, pour défendre la patrie sur les bords du Rhin.

» Ses avis furent souvent écoutés et suivis avec succès. Il fut de toutes les sorties, malgré son âge, et rentra toujours dans la place avec les derniers détachements. Ses compagnons nous parlaient souvent de son sang-froid, de son intrépidité et de la précision de son lefaucheur et de son chassepot. M. de Mirecourt a laissé les meilleurs souvenirs en Alsace, et le jour où il viendra visiter Neuf-Brisach, Mulhouse et Colmar, c'est à qui lui offrira l'hospitalité. Les gens même de la nuance de votre journal savaient respecter en lui la droiture, le désintéressement et le dévouement à la patrie.

» Veuillez, monsieur le Rédacteur, insérer ces lignes dans votre journal, et agréer l'expression de mes sentiments distingués.

» SEHULIN,

» Curé de Neuf-Brisach, aumônier de la garnison française et chevalier de la Légion-d'Honneur.

» 22 avril 1872. »

Saumur, 24 avril 1872.

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal la note suivante :

Il vient de se former à Saumur un comité de Dames patronesses chargé de recueillir les souscriptions pour l'Œuvre des Chaumières.

On sait le but de la souscription : reconstruire les maisons pauvres détruites par la guerre.

Chacun comprend trop que tous les Français doivent aider à réparer les désastres supportés au nom de la patrie, pour refuser son secours aux plus malheureuses victimes de l'invasion.

Les sommes réunies seront réparties entre les départements envahis, et l'on rebâtera d'abord les chaumières d'une valeur inférieure à 500 francs et dont les propriétaires seront reconnus sans ressources.

Très-prochainement les Dames quêteuses se présenteront à domicile pour recevoir les offrandes qu'on voudra bien leur remettre.

C'est un appel fait au cœur et au patriotisme de tous.

J'espère, Monsieur le rédacteur, que vous ne vous refuserez pas à l'insertion de cette note, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués,

C. RENOUF DUBREIL,
Secrétaire du comité.

M. L'abbé Martin Bruneau, vicaire-général et supérieur du séminaire du Mans, est

mort dimanche dernier, 21 avril, dans sa 71^e année.

LE DOSSIER DE L'INTERNATIONALE.

Des conférences sur la loi versaillaise contre l'Internationale ont été faites à Genève, au local de l'Internationale (temple Unique), par l'avocat Ambery.

L'orateur a déclaré, entre autres choses, que :

« Cette loi impraticable constituait la provocation la plus audacieuse et la plus insensée que la haute bourgeoisie ait jamais osé adresser aux travailleurs, et que si elle était mise en vigueur, il ne resterait plus aux ouvriers qu'à se compter et à se souvenir de leur vieille devise : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*. Son application, a-t-il ajouté, provoquerait journellement des collisions sanglantes et amènerait l'Europe à l'abîme d'une guerre civile internationale à l'état permanent... »

» Si l'on continue de nous traiter en ennemis, si l'on veut tenter d'écraser notre parti et de le supprimer, de jeter ses membres dévoués dans les cachots, de museler sa presse, oh ! alors, nous ne répondons de rien. Si le sang coule, c'est sur nos adversaires qu'il retombera ; sur ceux qui ont employé la force matérielle pour nous réduire au silence. »

Au lendemain de leur condamnation, Bebel et Liebknecht ont publié la déclaration suivante, à l'adresse de leurs jurés :

Par votre verdict, messieurs les jurés, vous avez sanctionné l'attentat de Lutzen, au nom de la classe possédante, et vous avez donné carte blanche à la réaction. Pour nous, personnellement, le résultat est indifférent. Ce procès a fait tant de bien pour la propagande de nos principes, que nous acceptons volontiers vos deux ans de prison. La démocratie sociale ne peut pas être atteinte par le jury d'un tribunal. Notre parti vivra, GRANDIRA et VAINCRA. Mais ce que vous avez prononcé, messieurs les jurés, par votre verdict, c'est bien la condamnation à mort contre l'institution des tribunaux actuels qui, avec leur jury composé exclusivement de la classe possédante, ne sont qu'un moyen de domination et de joug de classe.

WILHELM LIEBKNECHT.
Auguste BEBEL.
Le numéro 605.

VOL DES CANONS DE VINCENNES.

L'enquête relative au vol des canons du fort de Vincennes se poursuit avec la plus grande rapidité. Contrairement à ce qu'ont annoncé plusieurs journaux, aucune de ces pièces de bronze n'a pu encore être retrouvée; mais, grâce aux actives investigations de l'autorité militaire et civile, cinq individus, dont deux artilleurs, ont été mis en état d'arrestation.

Il résulte de leurs aveux que les six canons ont été enlevés en deux fois : trois à une époque qu'aucun des inculpés n'a pu ou voulu préciser, et les trois autres dans la nuit du 25 au 26 mars. Ces dernières pièces ont été emportées par trois artilleurs qui les ont remplies de chiffons et enveloppées dans de vieux sacs de toile pour comprimer autant que possible la sonorité du bronze traîné sur les pierres des remparts et sur les pavés des glacis.

Vers trois heures du matin, le complice des artilleurs, un nommé F., qui a été arrêté, vint, avec une voiture à bras, chercher les trois canons, qui furent déposés dans sa demeure jusqu'au moment où deux acquéreurs, également arrêtés depuis, purent s'emparer des pièces volées qu'ils payè-

ne faut plus de monarchie absolue, déclarant mauvais raisonneurs ou ennemis de l'ordre public ceux qui oseraient soutenir encore cette forme de gouvernement.

Voilà un arrêt bientôt rendu.

Condamner d'une manière aussi formelle un système qui a été longtemps celui des sages, est une argumentation audacieuse dont certains journalistes seuls sont capables.

De pareils articles deviennent répréhensibles, par cela même qu'on les appuie sur des faits actuels, malheureusement trop avérés. C'est le cas de veiller sur ses paroles et de ne confondre ni la signification des mots, ni les temps, ni les circonstances, ni les systèmes divers de politique et de philosophie. Dans les siècles où les principes de religion prévalent sur tous les autres, où la puissance royale est considérée comme émanée de Dieu, où l'autorité des hommes est réputée comme une conséquence de l'autorité divine, dans ces siècles-là, bien assurément, il n'y a rien à craindre de la puissance des rois.

Mais quand ces principes fondamentaux de la monarchie ont disparu, quand une philosophie cruelle et insensée a rompu la chaîne d'or par la-

quelle tous les trônes de la terre tiennent au trône de Dieu; quand on a substitué le caprice d'un seul aux droits du peuple, aux règles de la conscience, aux sanctions saintes, aux impressions profondes et redoutables de la religion; quand on a transformé l'homme, — cette chose sacrée, dit Sénèque, *homo sacra res*, — en instrument d'une volonté arbitraire, en véritable jouet des spéculations politiques; quand les temps, les principes, les mœurs ont subi comme les hommes la plus effrayante métamorphose, partira-t-on de là pour soutenir que les vérités deviennent des mensonges, ou que les mensonges deviennent des vérités ?

Laissez debout les institutions et bornez-vous à relever les principes.

Corrigez les mœurs, ramenez les citoyens au devoir qu'ils oublient, à la vertu qu'ils méprisent, et ne renversez pas la puissance des rois, sans être bien sûrs que vous ne donnerez pas l'essor à un pouvoir plus odieux, à la tyrannie du peuple.

Il paraît que M. d'Espreménil a obtenu le pardon de ses révoltes et de sa coupable brochure.

Dernièrement, il a dîné chez le comte d'Artois, où se trouvaient aussi le duc d'Orléans et M. Nugnez, ambassadeur de la cour de Madrid.

La conversation tomba tout-à-coup, on ne sait pourquoi ni comment (1), sur les droits de la maison d'Espagne aux privilèges et aux prérogatives de la couronne de France. Un convive déclara que cette maison se trouverait héritière avant la maison d'Orléans, par le fait de la descendance en ligne directe du duc d'Anjou, fils de Louis XVI. Chacun fut de cet avis, excepté M^{sr} Philippe, qui protesta très-haut, avec la violence et la grossièreté de langage qui le caractérisent.

« — Allons, Monseigneur, dit le conseiller d'Espreménil, vous ne pouvez pas avoir raison contre tous.

» — Je suis le duc d'Orléans, morbleu ! je sais ce que je dis, je sais ce que je fais, et je n'ai pas de conseil à recevoir, surtout d'un homme de votre espèce, cria le prince : taisez-vous, ou je vous démasque !

» — Démasquez-moi, je le veux bien, riposta

(1) Ce ne pouvait être qu'à propos de la mort du Dauphin.

d'Espreménil. Vous allez dire peut-être que je faisais partie, tout récemment encore, du *Club des Enragés* ? Certes, il me sera impossible de le nier devant vous, Monseigneur, puisque vous en aviez la présidence. »

Un éclat de rire général accueillit ces paroles.

On crut que le prince allait jeter une bouteille à la tête du conseiller; mais il se borna à lui lancer un regard sinistre.

Le *Club des Enragés*, baptisé de la sorte par la voix populaire, se tient au Palais-Royal, depuis le mois de d'octobre 1788. C'est le rendez-vous des mécontents de tout genre, des ennemis de la cour, des démagogues fougueux et des révolutionnaires de sac et de corde, pour lesquels Monseigneur a une prédilection spéciale. On ourdit là Dieu sait quelles trames horribles.

Plus le présent les cache, plus l'avenir s'en épouvante.

(La suite à demain.)

rent 300 fr. Sur cette somme, 90 fr. furent versés entre les mains de F... et le reste partagé entre les trois artilleurs qui eurent ainsi 70 fr. chacun.

Il y a lieu d'espérer que, sous fort peu de jours, l'instruction de cette singulière affaire sera entièrement terminée.

LES BOURGEOIS

SOUS LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE.

La chronique hebdomadaire de M. Amédée Achard, dans le *Moniteur universel*, est faite avec un document fort curieux, que lui a communiqué M. Sardou. C'est un journal manuscrit de la Révolution (1794 à 1799), écrit par un employé à la liquidation des affaires des émigrés. Ce brave homme, qui appartient à l'immense famille des révolutionnaires imbéciles, donne la note exacte et peu connue en somme de ce que pensait et faisait alors la petite bourgeoisie de Paris, qui fournit un parterre et des spectateurs, sinon des claqueurs, à toutes les horreurs.

D'abord notre homme est enchanté; il note minutieusement le nombre des têtes qu'on coupe et des tasses de café qu'il boit: les deux choses sont mentionnées avec la même froideur.

Elisabeth, sœur de Louis Capet, est guillotinée avec vingt-quatre autres; la veuve Sénogan, sœur de Malesherbes, était du nombre; elle passa la pénultième. Elisabeth fut exécutée la dernière, et sa tête fut montrée au peuple.

Le bon bourgeois, qui a un instinct de famille très-développé, a soin de convier sa femme à toutes ces fêtes civiques. Le 18 prairial, il la mène au jardin national pour voir guillotiner vingt-et-un coquins; le surlendemain, c'est décadi, et la distraction change.

Ma femme impotente exige que je la conduise au champ de la Réunion pour y célébrer la fête de l'Être-Suprême. Je satisfais son désir. Nous mangeons nos vivres assis à côté des canonnières; nous montons ensuite à une montagne où nous entendons les hymnes patriotiques. Je ne crois pas que l'histoire offre l'exemple d'une pareille journée. Elle était sublime au physique comme au moral. L'athéisme, la superstition et tous leurs affreux sa-

tellites y furent anéantis pour jamais. Les âmes sensibles en conserveront l'éternel souvenir.

Ames sensibles! Et l'avant-veille, ce bon couple était allé voir abattre des têtes? Mais voici le chef-d'œuvre. Les journées se passent; thermidor arrive; à leur tour, Robespierre et les siens vont à l'échafaud; immédiatement, ils deviennent aussi des traitres et des coquins pour l'employé à la liquidation des émigrés.

Décadi 10, beau temps. Je sors avec une patrouille de quarante hommes, commandée par Andoux et un autre. Rangés en bataille, rue Honoré, le long de la maison des Feuillants, nous voyons les traitres Robespierre, Couthon, Saint-Just, le maire, l'agent national, etc., conduits au supplice à travers les malédictions du peuple. Ils étaient vingt-deux.

Primidi 11, beau temps. 71 municipaux ou membres du conseil de la Commune sont guillotines, aux acclamations d'un peuple immense, qu'ils voulaient séduire et qui les maudit.

Dernier Courrier.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 25 avril.

L'interpellation de M. Raoul Duval a eu lieu.

M. Gambetta n'a pas soufflé mot. Il a laissé blâmer, condamner les maires organisateurs des banquets d'Angers et du Havre sans venir les défendre à la tribune. Le gouvernement déclare, par l'organe de M. Victor LeFranc:

1° Qu'il désapprouve l'attitude des maires, attitude dont le moindre défaut est de créer des complications imprévues et de susciter des embarras au gouvernement.

2° Que l'abstention, en pareille circonstance, est pour les maires un devoir absolu.

3° Qu'il saura veiller DORENAVANT à ce qu'ils ne manquent plus à ce devoir.

En ce qui concerne l'Assemblée, qui est et reste souveraine, seule elle jugera du moment où elle devra déposer le mandat qu'elle a reçu du pays.

A quoi M. Raoul Duval de répondre: « Si le *Journal officiel* avait inséré la dixième partie de ce que vient de dire M. le ministre de l'intérieur, je n'aurais pas eu à prendre la parole. »

Naples, 24 avril.

Pendant la nuit, il y a eu une grande éruption du Vésuve. Le cratère produit l'effet d'un vaste incendie et les laves descendent dans plusieurs directions.

Paris, 26.

M. Thiers, complètement guéri de son rhume, a reçu de nombreux députés.

Dimanche doivent avoir lieu à Paris de nouvelles élections du conseil municipal. On porte M. Floquet.

L'enquête relative au vol des canons de Vincennes est terminée. Treize inculpés, parmi lesquels cinq artilleurs, ont été mis hier à la disposition du gouverneur de Paris.

Marguerite Dixblanc a été livrée aux autorités anglaises.

Le mouvement insurrectionnel, en Espagne, s'accroît. Des bandes carlistes se forment sur tous les points.

A Bilbao, quatre compagnies de chasseurs auraient été obligées de se retirer devant 4,000 carlistes.

Pour les articles non signés: V. CHALOPIN.

On lit dans les *Guêpes* d'Alphonse Karr, éditeur à Gilletta, à Nice:

« On vend partout sous le nom d'huile de Nice, à cause de sa légitime renommée, tous les mélanges possibles d'huiles de graines oléagineuses, — le tout au détriment et du goût et de la santé. Il faut que l'industrie Nicoise amène le public à faire directement ses approvisionnements d'huile d'olive et qu'elle lui en facilite les moyens et par la publicité et par la vente au détail. »

La maison E. LAMBERT ET C^{ie}, de Nice, la plus ancienne dans la spécialité, et dont les huiles sont des plus estimées, pratique les conseils de l'illustre écrivain.

Voici le prix courant de ladite maison, à laquelle nos lecteurs doivent s'adresser s'ils veulent avoir de la vraie et bonne huile d'olive.

Huile vierge — l'estagnon de	50 litres	fr. 125
d ^e	25 —	75
3 estagnons	10 —	90
Huile fine — l'estagnon	50 —	100
d ^e	25 —	60
3 estagnons	10 —	75

Franco de port et d'emballage en gare de l'acheteur, paiement à 30 jours ou escompte 5 0/0 comptant.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

Et sur conversion de saisie,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Visitation, appartenant aux époux Loiz.

L'adjudication aura lieu le mercredi 15 mai 1872, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le 2 mars 1872, enregistré, qui a ordonné la vente devant un notaire de la maison saisie, comme il est dit ci-après;

A la requête du sieur Urbain Lasnier, propriétaire, demeurant commune de Restigné, saisissant, ayant pour avoué constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre: la dame Louise Rocher, épouse assistée et autorisée du sieur Napoléon Lotz, marchand épicerie, avec lequel elle est domiciliée à Bourgueil, ladite dame et son mari parties saisies, ayant constitué M^e Labiche, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION DE LA MAISON.

Une maison, sise à Saumur, rue de la Visitation, n° 76, comprenant: un corps de bâtiment sur la rue de la Visitation, composé de deux pièces à cheminée au rez-de-chaussée, dont une servait précédemment d'huilerie, un petit cellier, un appartement à cheminée servant d'écurie, corridor, escalier en pierre; trois chambres au premier étage, un cabinet, grenier sur le tout.

Un corps de bâtiment à la suite, exposé au midi, avec petite cour devant, comprenant une chambre au rez-de-chaussée et un petit cabinet, deux chambres au premier étage, grenier au-dessus; quatre chambres, un atelier et un cabinet à la suite au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage.

Lieux d'aisances, puits dans la cour, jardin au fond avec issue sur la rue des Saulaies.

Mise à prix à douze cents francs, ci. 1.200 f.

Cette maison avait été saisie sur les époux Lotz suivant procès-verbal de Laporte, huissier à Saumur, du 6

février dernier, transcrit le 20 du même mois au bureau des hypothèques de Saumur, à la requête de mondit sieur Lasnier.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le 26 avril 1872.

Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur le 27 avril 1872, f. c. Reçu un franc quatre-vingts centimes. (259)

Signé: ROBERT.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 5 mai 1872, à 11 heures du matin,

En l'étude de M^e Laumonier, DE LA

MAISON DE LA BESSIÈRE,

Située sur la levée, au bourg de Souzay.

Cette maison, qui comprend beaucoup de logement, écurie, jeu de boules, et dont portion est occupée par une société, est propre à servir de café ou d'auberge.

Mise à prix, 7,000 francs.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser soit à M. MAURICEAU, huissier à Saumur, soit à M^e LAUMONIER, notaire. (240)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

JARDIN clos de murs, de 16 ares 50 centiares, avec maison, cave, hangar et pressoir, au Petit-Puy, commune de Saumur; autre cave, maison et cour, au même lieu.

S'adresser à M^{me} veuve BOUTIN-DESIGNES, quai de Limoges, ou à M^e CLOUARD, notaire. (167)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE.

A des conditions très-avantageuses, Maison, avec son débit de vin tenu par M^{me} Vincent, à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 56; cour, hangar et écurie à 16 cases.

S'adresser à M. REGNARD, rue d'Orléans, ou M^e CLOUARD. (220)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

LA CLOSERIE DU PRÉ-BEAU FOU, canton de la Noue, commune de Longué, sur la route de Saint-Clément, contenant deux hectares 57 ares.

S'adresser à Saumur, à M^{me} DAVID-FOURCHÉ, Grand-Rue St-Nicolas, ou à M^e CLOUARD, notaire. (135)

A VENDRE

Ensemble ou séparément.

UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Enceinte.

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'Ecole de cavalerie, à Saumur. (146)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de liquidation judiciaire de MM. Gustave, Ernest et Léon de Fos, banquiers à Saumur.

Le dimanche 28 avril, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, à la propriété de MM. de Fos, à Bizay, commune d'Épieds, à la vente publique aux enchères du mobilier garnissant ladite propriété, à la requête de MM. Charloineau, Mulot et Guérin, syndics de la liquidation judiciaire.

Il sera vendu:

Un char-à-bancs, 3 pièces de vin rouge et blanc, 2 cuves cerclées en fer, une grande poëlette en cuivre, tables, chaises, une barrique de soufre, la récolte sur pied d'environ 15 boissellées de belle luzerne, 4 grands arbres ayant environ 3 mètres de circonférence, plusieurs barriques vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES,

Située à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, 24, occupée par M. Laporte, huissier.

S'adresser à M. LECOQ-NEUSTEDT, place des Récollets. (168)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc.

Chemin de fer d'Orléans.

VENTE

aux enchères publiques, de BOIS DE CHARPENTE

provenant de la reconstruction des ponts détruits pendant la guerre, Les lundi 6 et mardi 7 mai 1872, à midi.

A la gare de Tours, lieu dit le CHAMP GIRAUT, près les Magasins-Généraux.

Ces bois consistent en:

- 1° Belles poutres en SAPIN DU JURA, de 18 à 20 mètres de longueur et de 40 à 50 centimètres d'équarrissage;
- 2° Poutres en SAPIN DU NORD, de 10 à 12 mètres de longueur et de 30 à 40 centimètres d'équarrissage;
- 3° Longrines de 20 à 25 centimètres d'équarrissage;
- 4° Et autres bois de toutes dimensions.

Expressément au comptant. — 5 0/0 en sus.

Par le ministère de M^e JULES BODEZ, commissaire-priseur à Tours, rue Bancheau, n° 9. (228)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

AUX ORATEURS, AUX ARTISTES
L'ACCORDEUR DU LARYNX
BAUME D'ÉRYTHRISME IODÉ

SOMMÉ

le meilleur spécifique contre les affections des voies respiratoires, enrouement, aphonie, toux, phthisie laryngée ou pulmonaire, CIGARETTES SOMMÉ AU GORDON, idem. Dragées SOMMÉ au baume d'érythrisme iodé. PHARMACIE SOMMÉ, 1, RUE NOLLET, PARIS.

A SAINT-MAURICE

MAISON DE TEINTURES ET D'IMPRESSIONS

Place de Beaune et rue du Commerce, N° 4, TOURS

(INDRE-ET-LOIRE).

M. CHESNEAU-DELAGÉ informe que ses spécialités particulières sont:

Les teintures au teneur, en toutes nuances;
Les impressions sur soierie, laine et coton, en toutes couleurs. Cet article se fait avec une grande baisse de prix.

Les teintures ou réserves des cachemires des Indes et cachemires français;
La teinture des robes et le remoiage antique et français;

Les teintures-lumières pour soirées;
Les teintures en toutes nuances et le blanchissage des plumes;

Les nettoyages à sec. — Envoi d'échantillons. (147)